



Liste des avertissements

- ✓ Doigt sur la queue de détente sans avoir épaulé, quel que soit l'endroit du parcours.
- ✓ Doigt(s) non positionné(s) derrière le pontet lors des manipulations (y compris avant d'épauler ou après avoir désépaulé) ou en déplacement (arme fermée).
- ✓ En attente de tir (réel ou simulé), arme épaulée ou canon(s) à l'horizontale.
- ✓ Fermeture de l'arme à canons basculants en relevant les canons. **(1)** .
- ✓ Non prise en compte caractérisée de l'environnement pendant les manipulations de l'arme.
- ✓ Non vérification chronologique du magasin et ensuite de la chambre de l'arme semi-automatique au début des exercices N° 2 et 3, et, à la fin de l'exercice N° 3.
- ✓ Non vérification de l'arme avant le chargement au début des exercices N° 1, 3 et 4, et, avant le rangement pour l'exercice N° 2.
- ✓ Non vérification de l'intérieur du magasin et/ou de la chambre de l'arme semi-automatique.
- ✓ Non vérification du (des) canon(s) après avoir ramassé une cartouche (douille) canon(s) dirigés vers le sol.
- ✓ Ouverture de l'arme à canons basculants en baissant les canons.
- ✓ Ouverture du coffre du véhicule arme fermée, non chargée, sans avoir au préalable contrôlé l'intérieur des canons.
- ✓ Ouverture ou fermeture de l'arme à canons basculants, canons non dirigés vers le sol.
- ✓ Passage des canons, ouverture ou fermeture de l'arme à proximité immédiate des pieds (moins de 50 cm).
- ✓ Ramassage de cartouches ou de douilles au sol avec une arme non sécurisée (approvisionnée et/ou fermée).
- ✓ Rangement de l'arme basculante ou de l'arme semi-automatique doigt sur la queue de détente dans l'étui long.
- ✓ Vérification de l'intérieur des canons de l'arme à canons basculants, ou, du magasin ou de la chambre de l'arme semi-automatique en direction d'un bien matériel (véhicule, engin agricole, bâtiment), d'une silhouette, d'une personne, d'un animal domestique.

Rappel :

(1) L'ouverture et la fermeture d'une arme à canons basculants s'effectuent toujours canons dirigés vers le sol.

Si elles s'effectuent canons dirigés vers le ciel, ces manipulations font l'objet d'un **avertissement** pour ouverture ou fermeture de l'arme à canons basculants canons non dirigés vers le sol.

Par contre, ces manipulations effectuées canons à l'horizontale font l'objet d'une **élimination**.



Liste des comportements dangereux / éliminatoires

- ✓ Manipulations, approvisionnement, chargement ou déchargement de l'arme semi-automatique, ou de la carabine canon à l'horizontale.
- ✓ Arme fermée, canon(s) dirigé(s) vers un bien matériel (véhicule, engin agricole, bâtiment), une silhouette, une personne, un animal domestique.
- ✓ Canon(s) dirigé(s) vers soi (dont sa main en se signalant au voisin de poste) ou vers une personne, arme fermée (toutes les personnes présentes sur le site comptent pour l'examen, sans exception, y compris les silhouettes).
- ✓ Départ intempestif d'un coup de feu, imputable au candidat.
- ✓ Déplacement carabine approvisionnée, culasse fermée ou non, ou, culasse non positionnée vers l'arrière, verrouillée ou non.
- ✓ Déplacement, fermeture ou ouverture de l'arme à canons basculants canons à l'horizontale.
- ✓ Fermeture ou ouverture de l'arme sur les pieds du candidat.
- ✓ Incorrection sur le parcours (paroles ou gestes).
- ✓ Manipulations de la carabine en dehors de la zone de tir.
- ✓ Manipulations, épaulement ou tir dans l'angle des 30° (angle réel des 30°, si le candidat a mal fait ses angles).
- ✓ Mise en joue en situation dangereuse, sans tirer (hors haie).
- ✓ Ne pas parvenir à charger ou décharger la carabine.
- ✓ Non maîtrise manifeste de l'arme (recul, déséquilibre, chute, ...).
- ✓ Passage de l'arme fermée canon(s) vers le bas, entre deux personnes.
- ✓ Passage de l'arme fermée, canon vers le sol, entre une personne et un bien matériel rapproché.
- ✓ Passage des obstacles arme à canons basculants non sécurisée.
- ✓ Quitter son poste pendant la battue (pas de signal de fin de battue **et** ne fait pas signe aux voisins).
- ✓ Refus d'exécuter une action ordonnée par l'inspecteur du permis de chasser (refus de ramasser les douilles au sol par exemple).
- ✓ Remise de l'arme non sécurisée (ou pas complètement déverrouillée) à l'inspecteur du permis de chasser.
- ✓ Tir à hauteur d'homme, face à un écran végétal.
- ✓ Tir à la hanche ou sans épauler.
- ✓ Tir d'un plateau orange.
- ✓ Tir du sanglier rentrant, ou en dehors de la zone autorisée, ou avant le signal de début de battue.
- ✓ Tir en direction d'un bien matériel (véhicule, bâtiment, engin agricole), d'une silhouette, d'une personne, d'un animal domestique ou d'une route ouverte à la circulation.
- ✓ Tir sans regarder la cible ou le plateau (ne tire pas dans la zone de la cible ou du plateau, ou ferme les yeux).



- ✓ Vérification de l'arme semi-automatique par la bouche du canon.
- ✓ Ouverture du coffre du véhicule arme fermée et chargée ou approvisionnée.
- ✓ Ne pas parvenir à charger ou décharger l'arme semi-automatique.
- ✓ Rangement de l'arme semi-automatique, culasse fermée, dans l'étui long.

Rappel : une arme sécurisée est une arme ouverte et non approvisionnée.